

## 2018\_CT2\_034

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Extension de la zone d'activités de Pertuis - Approbation du périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique pour réserve foncière mise en œuvre par l'EPF PACA**

---

Le 8 février 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 février 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude - FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PELLENC Roger - POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard - ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à ALBERT Guy – BURLE Christian donne pouvoir à BUCCI Dominique - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – PEREZ Fabien - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi  
Zones d'activités**

■ Séance du 8 février 2018

**05\_1\_01**

■ **Extension de la zone d'activités de Pertuis - Approbation du périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique pour réserve foncière mise en œuvre par l'EPF PACA**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Urbanisme et Aménagement

#### ■ Séance du 15 Février 2018

6124

#### ■ Extension de la zone d'activités de Pertuis - Approbation du périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique pour réserve foncière mise en œuvre par l'EPF PACA

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le projet d'extension de la zone d'activités de Pertuis est identifié dans le SCOT du Pays d'Aix comme espace de développement prioritaire à rayonnement métropolitain. Dans cette logique, le projet a été déclaré d'intérêt communautaire en décembre 2013 et la commune de Pertuis a inscrit dans son PLU une zone à urbaniser d'environ 90 hectares à vocation économique, sous réserve de l'obtention par les services de l'État d'une autorisation d'endiguement des ouvrages de protection contre les crues de la Durance.

Ce potentiel foncier situé de part et d'autre du parc d'activités existant représente un maillon essentiel de la stratégie de développement économique de la Métropole pour répondre aux besoins des entreprises industrielles appartenant à la sphère de l'économie productive notamment en lien avec les énergies renouvelables et celles liées au projet Iter.

Face à ce constat et dans un contexte de pénurie foncière pour des terrains d'activités, les collectivités ont engagé un travail partenarial avec l'EPF PACA afin de mettre en œuvre une politique de veille et d'anticipation foncière. Ainsi, en mars 2014, la ville de Pertuis et le Pays d'Aix ont signé avec l'EPF PACA une convention d'intervention foncière sur le secteur d'extension de la zone d'activités sur un périmètre d'environ 100 hectares. Dans le même temps, les trois partenaires ont déposé un dossier de demande de création de ZAD en Préfecture. Le 31 juillet 2014, le Préfet de Vaucluse a arrêté un périmètre de ZAD (Zone d'Aménagement Différée) de 99 ha aux franges Ouest et Est du parc d'activités existant.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180208-2018\_CT2\_034-  
DE  
Date de télétransmission : 19/02/2018  
Date de réception préfecture : 19/02/2018

La création de la ZAD a permis d'engager une veille foncière le plus en amont possible afin de maîtriser les prix du foncier et de proposer à terme aux industriels des terrains d'activités de grande taille à des coûts acceptables.

Parallèlement les travaux de renforcement des digues existantes et de construction de nouveaux ouvrages ont commencé en 2015. Ces travaux sont aujourd'hui achevés, ce qui a permis à la ville de Pertuis de déposer en fin d'année 2017 le dossier d'autorisation d'endiguement auprès de la DREAL PACA pour instruction.

Au regard du temps nécessaire à l'acquisition des terrains, le Conseil communautaire de la CPA en accord avec la commune de Pertuis avait délibéré en 2015 sur le principe de lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique réserve foncière sur la base du périmètre de la ZAD et dont la mise en œuvre était confiée à l'EPF PACA. Il s'agit aujourd'hui de proposer le périmètre définitif de la DUP réserve foncière, dont le dossier va être déposé en Préfecture en début d'année. En effet, celui-ci a été ajuster afin d'exclure des parcelles dont l'acquisition n'est pas nécessaire pour le projet (équipements publics).

Ce périmètre est présenté en annexe, il représente une superficie de 86,5 hectares.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 321-1 et suivants ;
- Le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2001-1234 du 20 décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur, et notamment son article 4 qui dispose que pour la réalisation de ses objectifs, l'EPF peut agir par voie d'expropriation et exercer les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, dans les cas et conditions prévus par le dit code ;
- L'arrêté préfectoral du 31 juillet 2014 portant création de la ZAD en extension de la zone d'activités de Pertuis ;
- La délibération n°2010-A188 du Conseil communautaire de la CPA du 10 décembre 2010 relative au soutien de la CPA à la demande d'extension de la ZA de Pertuis au regard des critères des Espaces Stratégiques en Mutation au sens de la doctrine Rhône ;
- La délibération n°2013-A264 du Conseil communautaire de la CPA du 19 décembre 2013 déclarant d'intérêt communautaire l'opération d'extension de la zone d'activités de Pertuis ;
- La Convention d'intervention foncière signée le 12 mars 2014 entre l'EPF PACA, la commune et la CPA ;
- La délibération n°2015\_A333 du Conseil communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 approuvant le principe de lancement d'une DUP pour réserve foncière par l'EPF PACA et approuvant l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La nécessité de dégager une offre foncière destinée aux entreprises du secteur de l'économie productive et la volonté de l'ensemble des partenaires de mener une politique de veille foncière.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique pour réserve foncière menée par l'EPF PACA d'une surface totale de 86,5 hectares.

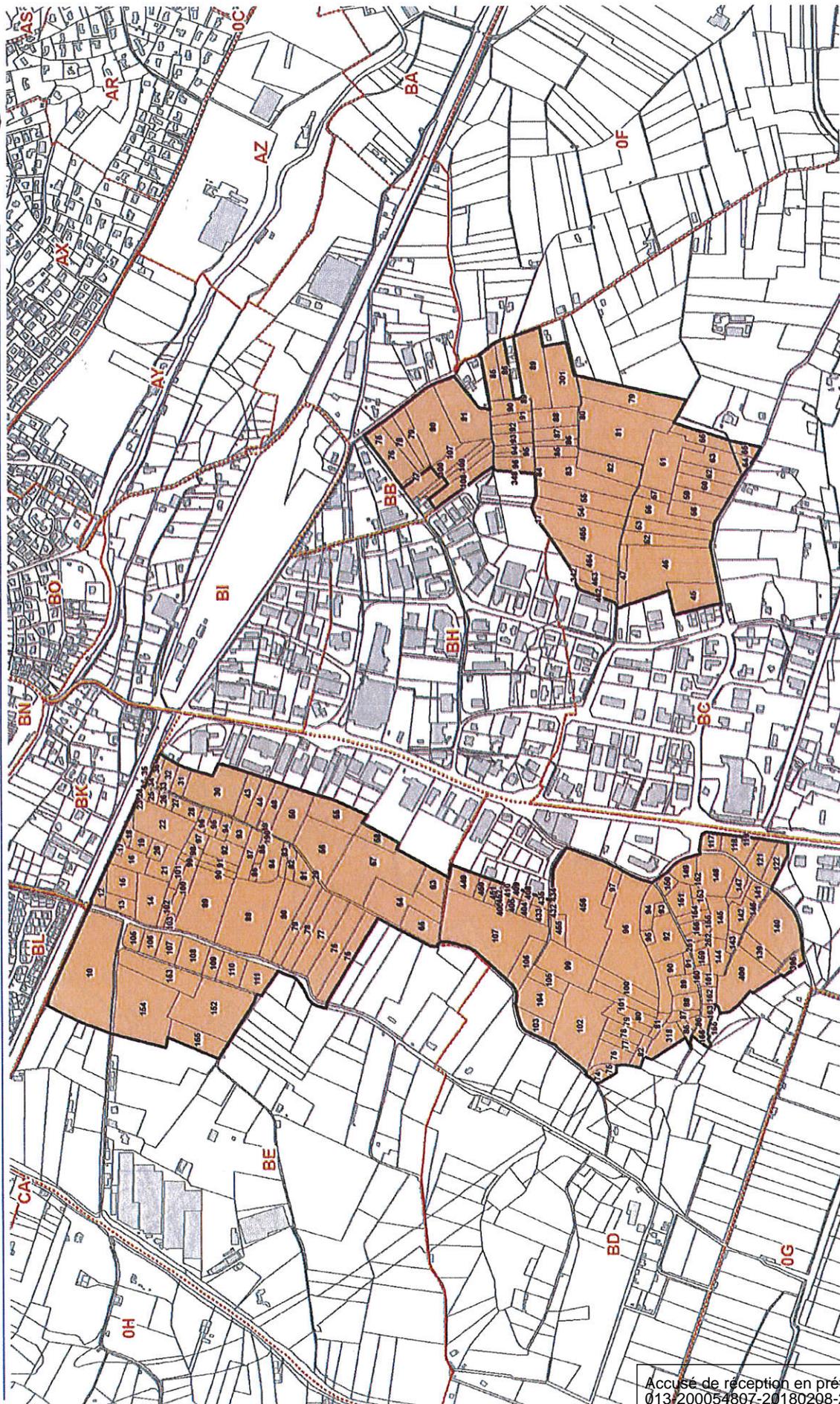
**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie et Aménagement du Territoire,  
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

(84) COMMUNE DE PERTUIS - Périmètre du projet de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)  
en vue de l'extension de la ZAE de Pertuis : 86,5 ha



Date : décembre 2017  
Sources : IGN BD Carro V3  
Mentions légales d'utilisation



Périmètre du projet DUP en vue de l'extension ZAE : 86,5 ha environ

Parcelles concernées par le périmètre

Accusé de réception en préfecture  
013/200054807-20180208-2018\_CT2\_034-  
DE  
Date de télétransmission : 19/02/2018  
Date de réception préfecture : 19/02/2018

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Extension de la zone d'activités de Pertuis - Approbation du périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique pour réserve foncière mise en œuvre par l'EPF PACA**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **14 FEV. 2018**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180208-2018\_CT2\_034-  
DE  
Date de télétransmission : 19/02/2018  
Date de réception préfecture : 19/02/2018